



Statut vacataire = aucun droit élémentaire?

Par irenopolis, le 09/12/2008 à 19:04

Bonjour à tous,

je poste un message dans ce forum, comme un naufragé qui jetterait une bouteille à la mer. Je reviens tout juste d'une journée de formation pour mon boulot qui m'a laissé un goût amer...

Je vous expose brièvement les faits sous forme de liste:

- nous sommes un groupe d'enquêteurs employées en CDD d'usage (d'1 mois renouvelable), sous le statut de vacataires, au Smic horaire. C'est de loin le contrat le plus précaire que j'ai jamais vu...heureusement que ce n'est que provisoire!
- nous allons réaliser une mission en déplacement, à plusieurs km de notre lieu de travail habituel, pendant une semaine, en couvrant des horaires de travail allant de 5h du matin à 22h. Les frais de déplacement seront remboursés (théoriquement), mais...
- **l'employeur ne dédommage un "panier repas" de 6,5€ que si nous travaillons au moins 7h par jour. Or, comme par hasard, sur le planning distribué aucun employé ne travaillera plus de 6h30 par jour**, ce qui veut dire que pour une demi-heure nous sommes forcés de payer nous mêmes notre repas. Pourtant nous sommes en déplacement, à 1h de route de notre lieu de travail habituel et nous n'avons qu'une demie-heure de pause, ce qui nous oblige à rester et à consommer sur place.
- nous ne sommes venus à connaissance de ce charmant détail que cette après-midi, nous nous sommes donc déjà engagés avec l'entreprise pour cette mission, que faire pour que nous n'ayons pas à dépenser de l'argent alors que nous sommes là pour travailler pour nos employeurs?

Je suppose que cette jolie attention s'inscrit à la limite de la légalité, mais c'est vraiment au niveau moral qu'elle me dérange, je ne peux même pas imaginer de leur laisser passer ce manque de considération que je trouve outrageux et insultant.

Que pouvons nous faire pour faire comprendre à nos employeurs qu'ils ont le devoir humain de dédommager notre nourriture à partir du moment où nous travaillons pour eux sur un site éloigné, avec des horaires impossibles, et plusieurs heures de déplacement par jour?

J'attends vos conseils de pied ferme! Toute contribution sera la bienvenue (texte de lois, liens internet, avis, commentaires...)

Merci

Vacataire en colère